



Motion de M. Pyrame Jaquet
« **Système urbain d'information dynamique** »

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY
PAR LA COMMISSION AD HOC

Séance du Conseil communal du 11 février 2015

La Commission s'est réunie le jeudi 29 janvier 2015 de 18:30 à 19:30 heures à la Maison pulliérane dans la composition suivante:

- M. Antonin Chevalley, Président
- Mme Christine Soerensen
- M. Michel Aguet
- M. Jean-Philippe Clavel
- M. Steve Monnard
- M. Bernard Montavon
- M. Mauro Pascale
- M. Pyrame Jaquet, motionnaire
- M. David Stanek

Représentants de la Municipalité:

- M. Gil Reichen, Syndic
- Mme Nathalie Lude, Responsable de la communication de la ville de Pully

La motion proposée

La motion de M. Jaquet propose à la commune de Pully l'achat d'un système d'information dynamique ou panneaux électroniques à LED. Ces panneaux se trouvent en général sur les grands axes routiers et y affichent des informations diverses, les manifestations locales et la situation de la circulation en particulier.

Il faut noter premièrement un petit défaut de forme qui a été évoqué par M. le Syndic, la motion ne précisait pas explicitement quel était le souhait du motionnaire. M. Jaquet a donc indiqué que l'intention de sa motion était l'achat de 2 panneaux à LED à installer sur 2 axes routiers de la commune au choix de la municipalité pour un coût total d'environ 50000 frs.

Rapport de la discussion

Les arguments en faveur de ce dispositif mettent en avant le fait que celui-ci permet une meilleure visibilité de la commune lorsque les automobilistes rentrent dans ses frontières. Les panneaux peuvent afficher des infos sur la circulation ou les manifestations des sociétés locales. Par ailleurs ce dispositif pourrait donner une apparence de modernité à la ville. Il a été évoqué que la commune de Savigny s'est récemment dotée de pareil dispositif et en semble satisfaite. Cependant la commune de Savigny n'est pas dans la même configuration géographique que celle de Pully, dans ce contexte l'impact d'un tel dispositif n'est pas le même dans une ville de l'agglomération lausannoise qui compte un transit important, un nombre élevé de sociétés locales et de nombreuses manifestations diverses. Il a été expliqué que 2 panneaux ne seraient pas suffisants pour avoir un impact informatif efficace et que, par ailleurs, les automobilistes ne prendraient pas le temps de lire les informations

affichées en raison d'une vitesse de conduite trop importante et d'une surabondance d'informations de sources diverses. A titre d'exemple certaines villes françaises, notamment Grenoble, qui s'étaient dotées de ce genre de système d'affichage, à des niveaux bien plus élevés, reviennent en arrière et diminuent le nombre de dispositifs d'informations en raison d'un nombre trop important de sources dans l'espace public, ce qui a créé un sentiment de pollution visuelle.

La commune dans sa stratégie de communication se concentre davantage sur une émission d'information plus ciblée au travers, entre autres, de l'utilisation d'internet et de journaux locaux. Les panneaux à LED affichent des informations trop générales et ne sont pas jugés assez efficaces pour atteindre leurs publics cibles. Cependant une partie de la commission a jugé que l'idée d'utiliser des panneaux à LED dans la stratégie de communication de la commune n'était pas sans intérêt et que ce dispositif pouvait avoir de la pertinence à proximité des endroits fréquentés de la ville comme la gare ou la Place neuve mais n'a pas été convaincue de leur utilisation sur les axes routiers.

Vote et conclusion

Bien que reconnaissant certains mérites à ce système d'affichage, la commission c'est prononcée contre l'achat de panneaux électriques à LED par 7 non, 1 oui et 1 abstention.

La Commission recommande au Conseil le classement de la motion.

Pour la commission Ad Hoc,
Antonin Chevalley